



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/078
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) et la Société TRANSPORTS LEPREVOST, 493 rue des Chantiers – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 370 501 223 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-037 le 30/05/2022, portant sur la dépendance du domaine public située au sud de la forme de Radoub n° 7 – route du Môle Central sur la commune du Havre, en vue d'une activité de stockage de tracteurs et de remorques poids lourds.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : relogement transporteurs impactés par le projet éolien.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 5 865 m².
Durée de la convention : 15 ans à compter du 09/02/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-037 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.